

## Le Grand Besançon met des puces dans ses bacs

**Après le tri, que les 170.000 habitants pratiquent depuis 2005, la communauté d'agglomération s'engage dans un système de gestion destiné à réduire les déchets résiduels, impliquant encore plus les citoyens.**

DE NOTRE CORRESPONDANTE  
À BESANÇON.

Fin 2011, les 170.000 habitants du Grand Besançon - qui tous trient leurs déchets depuis 2005 - seront équipés de poubelles dont la collerette abritera une puce destinée à les identifier. Les bacs sont équipés progressivement jusqu'en juin pour les 58 communes de la périphérie, ceux de la capitale régionale le seront courant 2011 (le

temps pour les organismes logeurs d'individualiser la collecte). Début 2012, pourra démarrer le dispositif de redevance incitative avec facturation au poids de déchets produits. Les véhicules de levage effectueront alors une pesée qu'ils pourront attribuer au foyer concerné.

La démarche, inscrite dans le Grenelle II, vise évidemment à diminuer la production de déchets. « *L'objectif le plus facilement atteignable étant de réduire les déchets résiduels, nous avons identifié le système à la pesée comme étant le levier le plus sensible, avec 30 à 40 % de baisse* », explique Jean-Pierre Taillard, vice-président délégué de la communauté d'agglomération du Grand Besançon

(CAGB) pour la gestion des déchets. Cette hypothèse de réduction a été confirmée par une récente étude du Sybert (la structure intercommunale de traitement) montrant que les poubelles des Grands Bisontins contiennent jusqu'à 40 % de matière organique, pouvant donc être compostée.

### Homogénéisation

Les modalités de ce nouveau mode de gestion seront définies d'ici deux mois. Au début des années 2000, Besançon avait mis en place une redevance au volume du bac, qui n'enregistrait plus de progression sensible. En périphérie, depuis 2002, une redevance à la composition du foyer constituait déjà une première approche.

L'agglomération, qui a pris la compétence déchets en 2006, s'est depuis lancée dans une phase d'homogénéisation. La mise en place de cette redevance incitative en milieu urbain, donc vertical, constitue une première. « *C'est là que l'on a des progrès à faire, avec 240 kilos de déchets par habitant et par an, contre 184 en périphérie. Nous allons devoir trouver des systèmes d'évacuation, pourquoi pas des composteurs en pied d'immeuble.* » La mise en place du dispositif est estimée à 3 millions d'euros sur trois ans, mais bénéficie d'un fort soutien de l'Ademe, qui a souhaité accompagner la première grande collectivité s'engageant dans une telle redevance. **MONIQUE CLÉMENTS**